

## **Congrès des peuples autochtones**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Les peuples autochtones du Canada présentent un fort taux de travail autonome, lequel est à peu près semblable d'une région à l'autre du pays. Le nombre de propriétaires d'entreprise et d'entrepreneurs autochtones augmente à un rythme beaucoup plus rapide que le taux de travail autonome chez l'ensemble des Canadiens. Au Canada, 98 % des entreprises font partie de la catégorie des petites entreprises (moins de 100 employés). Les petites entreprises emploient la moitié de la main-d'œuvre totale dans le secteur privé. À l'instar des petites entreprises à l'échelle du Canada, les entreprises autochtones sont une source d'emplois, de durabilité économique et de sécurité sociale. La création de perspectives commerciales pratiques est nécessaire pour les réalisations futures des peuples autochtones et pour l'amélioration des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux, tout particulièrement pour le nombre croissant de jeunes en recherche d'emploi qui font leur entrée sur le marché du travail. Les entrepreneurs autochtones sont confrontés à beaucoup plus d'obstacles que les entrepreneurs non autochtones dans le processus de démarrage de leur entreprise. De manière générale, les entreprises autochtones ont un accès plus restreint au capital, possèdent moins d'entrées de renom dans le milieu des affaires, engagent des frais plus élevés en raison de leur emplacement éloigné et risquent d'avoir un accès limité aux compétences et aux programmes de formation dont elles ont besoin. En tant que principaux moteurs de l'activité économique communautaire, les entrepreneurs sont nécessaires à la reprise économique et à la croissance économique accrue du Canada. D'ailleurs, les taux de travail autonome suivent une tendance qui dépend directement de la situation économique dans son ensemble : ils augmentent pendant les phases de faible croissance économique et diminuent lorsque la croissance est forte et que l'embauche augmente sur les marchés du travail. L'accroissement des taux de travail autonome n'indique pas nécessairement que la situation économique s'est améliorée, mais les chiffres beaucoup plus élevés à cet égard chez les Autochtones donnent malgré tout à penser qu'il existe une fibre entrepreneuriale prononcée au sein des collectivités autochtones ainsi qu'un potentiel de croissance continue dans les bonnes conditions. Étant donné les réalisations de plus en plus grandes des entrepreneurs autochtones, ainsi que leur croissance continue et leurs contributions incessantes à la population active canadienne, il convient, pour favoriser encore davantage la croissance économique au Canada, de fournir des outils et de lancer des initiatives visant à aider les petites entreprises. Des programmes destinés aux petites entreprises doivent être mis en œuvre afin de permettre aux entrepreneurs autochtones de surmonter les difficultés auxquelles ils font face. Plus précisément, il doit s'agir de programmes permettant aux entrepreneurs autochtones d'acquérir des compétences ainsi que de recevoir de la formation et du mentorat. Il est également nécessaire de voir à ce que ces entrepreneurs aient accès à du capital afin de favoriser le développement économique. Malgré les obstacles que doivent surmonter les entrepreneurs autochtones, les entreprises autochtones ont un impact remarquable. Dans un rapport, les Services économiques TD avaient prévu que les gains des entreprises autochtones s'élèveraient à 974 millions de dollars en 2011.

## **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Pour favoriser la création d'emplois au Canada, il faut investir dans des programmes qui soutiennent la croissance continue de l'entrepreneuriat autochtone. Les entreprises autochtones sont bénéfiques pour la société dans son ensemble, car elles créent un esprit communautaire et un sentiment de durabilité. Elles sont variées, allant des domaines de la construction, de l'exploitation minière et de l'extraction de pétrole et de gaz à de nouveaux domaines fondés sur les connaissances, comme l'éducation, la santé, et les services scientifiques et techniques. De 1996 à 2006, le nombre d'entreprises autochtones au Canada a augmenté de 85 %. Ces entreprises évoluent dans des marchés mondiaux, comme celui de l'exploration minière, et ont tendance à embaucher des membres de divers peuples autochtones. Les programmes destinés aux entrepreneurs autochtones ont besoin de capitaux pour permettre le lancement d'initiatives plus solides en matière de développement. Même si les Autochtones constituent l'un des groupes de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide, ils sont gravement sous-représentés au sein de la main-d'œuvre du pays. Le recours aux services des Autochtones devrait être vu comme une solution pour combler les lacunes dans la main-d'œuvre. Les Autochtones veulent travailler et contribuer à la société; ils veulent être indépendants financièrement et ils ont besoin qu'on leur offre des possibilités. Le défi consiste à sensibiliser les employeurs à la création de possibilités visant à accroître la représentation des Autochtones dans la population active. Il est important que les gouvernements jouent un rôle en aidant à diffuser des histoires de réussite sur les Autochtones. Les médias grand public donnent souvent une image négative des Autochtones en mettant l'accent sur des questions comme l'extrême pauvreté de même que l'abus d'alcool et de drogues. S'ils donnaient une image positive des Autochtones et mettaient l'accent sur leurs réalisations, davantage d'employeurs seraient disposés à se tourner vers les peuples autochtones pour embaucher des travailleurs. Parallèlement, cela aiderait à combattre les stéréotypes négatifs qu'entretient la population non autochtone. En fait, les organisations autochtones contribuent à faire connaître les histoires de réussite sur les Autochtones, mais ces histoires seraient mieux accueillies si elles provenaient d'organisations non autochtones. De telles mesures favoriseraient la participation autochtone et permettraient d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre actuelles et à venir. L'accroissement de la représentation des Autochtones dans la population active canadienne nécessite également la mise en place de politiques, de programmes et de pratiques qui appuient et favorisent l'éducation, le perfectionnement des compétences, la communication, le respect et la sensibilisation aux cultures.

## **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Les projections démographiques indiquent que la croissance future de la population et de la population active au Canada découlera de l'immigration plutôt que de facteurs propres au pays. Toutefois, certaines populations autochtones au Canada sont tout à fait en mesure de contribuer à la réduction des pénuries de main-d'œuvre. La population autochtone du Canada est jeune et croissante. En fait, les peuples autochtones du Canada représentent une source importante de travailleurs potentiels. On s'attend à ce qu'il y ait environ 400 000 postes à pourvoir au cours des 10 prochaines années. Parallèlement, on prévoit que 400 000 Autochtones seront prêts à faire leur entrée sur le marché du

travail au Canada. La population autochtone accuse un retard par comparaison à la population non autochtone sur le plan de la participation au marché du travail. La principale raison pour laquelle les Autochtones sont moins susceptibles de participer au marché du travail est leur niveau de scolarité insuffisant. Au Canada, 34 % des Autochtones de 25 à 64 ans ne satisfont pas aux exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. En revanche, seulement 15 % des non-Autochtones du même groupe d'âge n'ont pas terminé leurs études secondaires. Cette statistique, plutôt décourageante, empêche les Autochtones d'accéder à la formation spécialisée et à la plupart des emplois dans notre économie moderne. Cette tendance se poursuivra pour les générations futures tant que le problème ne sera pas réglé. Afin de nous préparer à relever les défis associés au vieillissement de notre population, il est essentiel que nous déployions des efforts concrets pour stimuler la réussite scolaire chez les jeunes Autochtones. Il est important de retenir qu'en ce qui a trait aux études postsecondaires, le taux d'inscription au collège et à l'université est plus bas chez les Autochtones que chez les non-Autochtones; l'écart est encore plus grand pour ce qui est du taux de réussite. Une stratégie devrait être mise en place non seulement pour promouvoir les études, mais pour insister sur l'importance de l'obtention du diplôme. Malheureusement, il existe très peu de mécanismes de soutien pour inciter les Autochtones à terminer leurs études. Il faut ainsi établir des programmes afin d'appuyer les étudiants jusqu'à l'obtention du diplôme. À titre d'exemple, on pourrait veiller à ce que les jeunes Autochtones qui fréquentent l'université puissent obtenir l'aide des aînés de leur peuple. Afin que le Canada soit en mesure de tirer le meilleur parti possible des ressources à sa disposition, il est important de favoriser l'adoption de programmes qui permettent de suivre les étudiants tout au long de leur cheminement scolaire.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

La diminution potentielle de la population active menace notre bien-être à long terme, à moins que la productivité n'augmente de façon importante et que l'innovation technologique ne soit stimulée. L'investissement à l'appui des peuples autochtones à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de programmes visant à régler les problèmes sociaux qui leur sont propres pourrait, au fil du temps, accroître la productivité au Canada. Pour assurer sa productivité, le Canada doit tenir compte des défis sociaux particuliers que doit relever la population autochtone du pays. L'établissement de partenariats et la collaboration avec les chefs autochtones constituent un bon moyen de motiver et d'encadrer les jeunes Autochtones qui intègrent la population active. Les partenariats avec les chefs autochtones donnent l'occasion d'établir des relations solides avec les Autochtones et de bien cerner, du point de vue de ces derniers, ce qui est nécessaire pour combler les pénuries de main-d'œuvre. Il faut également voir à ce que des chefs autochtones fassent partie des délégations commerciales qui se rendent à l'étranger afin de prendre part à diverses activités, comme la promotion du secteur des ressources naturelles du Canada. L'inclusion des Autochtones et des Métis ajouterait de la valeur aux débats stratégiques, comme celui sur l'élaboration d'une stratégie énergétique canadienne. Dans le secteur de l'énergie, le nombre de postes à pourvoir est élevé, et il en sera ainsi pendant un certain temps encore. Selon une étude récente, environ 52 000 postes devront être pourvus d'ici 2015 dans le secteur des sables bitumineux, tout particulièrement dans les domaines de la construction, des opérations et de l'ingénierie. Ce chiffre ne tient pas compte de la demande croissante des autres divisions du secteur de l'énergie. Les signes observés donnent à penser que lorsque des organisations autochtones participent directement aux initiatives visant d'autres peuples autochtones, les résultats sont beaucoup plus positifs que ceux obtenus dans les situations où un gouvernement ou une organisation non autochtone en

assure la direction. Tout étant relatif, il est raisonnable de recommander que les outils servant à motiver les jeunes Autochtones à poursuivre leurs études et à joindre la population active soient confiés aux chefs autochtones plutôt qu'à des responsables non autochtones. Le renforcement des capacités aux fins de participation n'est pas seulement une question d'inclusion, il doit s'appuyer sur une relation entre égaux. Afin de permettre aux peuples autochtones de participer à part entière à des transactions financières et commerciales complexes, il peut être nécessaire de leur transmettre des connaissances en matière de finances et de gestion des richesses. Si les partenaires sont égaux, il sera plus facile de promouvoir l'éducation de même que l'acquisition de compétences professionnelles et d'une expertise financière auprès des jeunes Autochtones. L'établissement de relations saines et axées sur la collaboration, sur une longue période, entre les Autochtones et les non-Autochtones laisse entrevoir des avantages mutuels importants.

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Au Canada, les Autochtones jouent un rôle important pour ce qui est d'aider les entreprises à satisfaire à leurs besoins en main-d'œuvre à court et à long terme. Leur participation à la population active est parsemée de nombreux obstacles et de diverses difficultés. Ces difficultés vont d'un niveau d'études insuffisant à un manque de qualifications et d'expérience, en passant par des différences entre les attentes des employeurs et celles des employés ainsi qu'une réticence à quitter sa collectivité d'attache pour travailler. Le Congrès des peuples autochtones fait valoir les droits et intérêts des Autochtones vivant hors réserve, des Indiens non inscrits, des Indiens inscrits, des Métis et des Inuits vivant en milieu urbain ainsi qu'en région rurale, éloignée et isolée partout au Canada. Compte tenu du besoin imminent de combler les pénuries de main-d'œuvre, la question de la mobilité doit être abordée, notamment à la lumière des plus récents chiffres publiés par Statistique Canada, indiquant que 60 % des Autochtones vivent hors réserve. Dans certains cas, les personnes n'ont d'autre choix que de quitter leur collectivité pour recevoir une meilleure éducation ou trouver un emploi de plus grande qualité. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à chaque Canadien le droit de mobilité. Essentiellement, les Canadiens ont le droit de se déplacer n'importe où au pays sans restriction et de recevoir un niveau de service comparable quelle que soit la région. Ce droit garantit aux Canadiens le droit de vivre et de travailler où ils veulent au pays. Les Autochtones qui décident de quitter leur collectivité ne bénéficient pas de ce droit. En effet, dès qu'un Autochtone quitte sa réserve, il est dépouillé de ses droits. Les Autochtones qui quittent leur réserve ne bénéficient plus des mêmes services et programmes que ceux qui restent dans la réserve. Ainsi, les Autochtones ne sont pas disposés à quitter leur famille et à participer pleinement à la population active. La mobilité restreinte des Autochtones vivant dans les réserves limite la capacité des industries de les embaucher pour combler les pénuries de main-d'œuvre hors réserve. Selon le recensement de 2006, les Autochtones vivant dans les réserves affichaient un taux de mobilité plus bas, soit 4,6 %, que le taux observé chez les Autochtones vivant hors réserve, qui s'élevait à 10,6 % pour les Autochtones habitant en milieu urbain, et à 9,6 % pour ceux établis en région rurale. Par comparaison, le taux de mobilité des non-Autochtones s'élevait à 5,8 % pour ceux vivant en milieu urbain, et à 5,7 % pour ceux habitant en région rurale.